

Procès-Verbal de la séance du vendredi 6 septembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 6 septembre 2024 à 18 heures, selon convocation du 28 août 2024.

Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT, Maire. Monsieur Vincent THIBAUD Adjoint. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, conseillères municipales.

Étaient représentés :

Monsieur Michel ROUSSEAU par Monsieur Vincent THIBAUD

Monsieur Olivier BLONDET par Madame Odile POTARD

Monsieur Jacky DUPLOUICH par Monsieur Philippe GUIBERT

Madame Saskia VAN LISHOUT par Madame Marie-Paule WILLEMS.

Etaient secrétaires de séance :

Madame Odile POTARD, conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties.
« Exonération en faveur des hôtels et locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou de chambres d'hôtes »
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties »
« Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs ».
- Questions et informations diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

II- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2024

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 18 juillet 2024 est ainsi arrêté.

III- Taxe Foncière sur les propriétés bâties

« Exonération en faveur des hôtels et locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou de chambres d'hôtes ».

Le Maire informe le conseil de la réforme des Zones de Revitalisation Rurales (ZRR) adoptée en loi de finances pour 2024 à compter du 1^{er} juillet 2024, avec un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation ».

Concernant les exonérations fiscales liées au FRR, le Maire indique au conseil qu'au titre de l'article 1383 € bis du code général des impôts, les communes peuvent accorder une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, il demande au conseil de se prononcer sur ce sujet. Le conseil vote à 9 voix POUR.

cherchent une solution notamment auprès d'associations dans l'espoir de trouver une solution pérenne aux problèmes que pose leur prolifération.

***Acquisition d'une armoire de transfert chaude pour le maintien au chaud des plats dans la salle communale**

Le Maire présente un devis établi par la société « Tout pour le froid ».

Le montant du devis pour l'acquisition d'une armoire de transfert chaude avec des bacs s'élève à 2 532.72 € T.T.C. Le conseil autorise le Maire à signer un bon de commande pour cet achat.

***Course cycliste**

Le Maire rappelle au conseil que la course cycliste « Trophée Maxime Médérel » aura lieu le samedi 21 septembre 2024.

***Réunion des Maires à Magnac-Laval**

Le Maire donne le compte-rendu de la réunion ayant pour objet « le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche à compter de janvier 2025. Il précise que le reste à charge pour le financement des investissements prioritaires pour notre commune est estimé à 67 102.50 €, ce montant serait lissé sur 10 ans (6 710.25 €).

Intervention de Madame Willems

***Gîte rural**

Madame Willems propose au conseil d'offrir un cadeau repas aux locataires de notre gîte lors de leur arrivée. Le conseil est favorable à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19heure 30 minutes.

Philippe Guibert, Maire

Odile Potard, secrétaire de séance

